



VÉGÉNET

NETTOYEURS DES ALLEES

DESCRIPTION

Formulation végétale ne contenant aucun agent corrosif, caustique, ou chloré, ni herbicide phytosanitaire, biocides classés dangereux pour l'environnement.

FONCTIONS

DEBARRASSE les surfaces nettoyées de toutes espèces végétales présentes sur les supports nettoyés

REDUIT considérablement l'humidité

ABSORBE les UV - **RESISTE** à l'oxydation

EFFICACE toute l'année peu importe les températures extérieures

S'APPLIQUE sur l'ensemble des surfaces minérales comme les trottoirs, les allées, les dallages, les terrasses en béton, briques, tuile, pierre... l'ensemble des matériaux d'origine minérale ainsi que les métaux pour nettoyer,

ENTRETIEN toutes les surfaces pour souillées par des résidus organiques, des pollutions aux hydrocarbures et leur redonner l'éclat du neuf.

SANS DANGER POUR L'HOMME ET L'ENVIRONNEMENT

CARACTERISTIQUES

Aucune toxicologie.

Temps d'action : 1 à 3 jours

Pas de rémanence

Facilement biodégradable

MODE D'EMPLOI :

Utiliser un pulvérisateur de jardin.

Préparer une solution de 1 litre pour 2 à 3 volumes d'eau en fonction de l'état du support. Agiter le pulvérisateur pour effectuer un bon mélange.

Appliquer par temps sec (même mode d'application qu'un algicide sans les inconvénients).

Effectuer une bonne pulvérisation en prenant soin de recouvrir abondamment la surface à traiter.

Ne pas rincer

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit à usage professionnel.



Ne doit pas être mis en contact de végétaux que vous voudriez conserver, attention aux zones cultivées.

Edition de juin 2017 – La présente notice a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit et les renseignements qui y figurent ont pour but de vous conseiller avec un souci permanent de bien vous servir mais sans aucun engagement de notre part. L'évolution de la technique étant permanente et chaque application pouvant présenter des particularités, il appartient à l'utilisateur de vérifier que les produits et les conditions d'application sont compatibles avec l'usage envisagé et que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente